 *CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE 283, Av. Général George Patton*

*35000 RENNES*

*M. Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président de la Région Bretagne Pleudihen-sur-Rance, le 21 octobre 2023*

*Monsieur le Président,*

*Forte de plus de 400 membres, Rance Environnement est une association agréée et engagée depuis 1993 dans la défense de l’environnement de l’estuaire ; elle est en particulier présente dans de nombreuses instances représentatives, reconnues et actives concernant l’estuaire de la Rance.*

*Tout dernièrement, nous avons découvert le court métrage « La Rance à contre-courant  » lors d’une projection publique suivie d’un débat avec son réalisateur.*

*Nous avons été surpris par le contenu de ce film présenté comme un « documentaire » sur l’estuaire de la Rance, la problématique de son état écologique, son envasement depuis la construction de l'usine marémotrice.*

*Il est indiqué en générique que ce court-métrage a bénéficié du soutien de la Région Bretagne.*

*Nous tenons donc à vous faire part de nos réflexions sur ce film ; une seule thèse prévaut, celle de la vision strictement personnelle et pour l'essentiel orientée du réalisateur quant à l'état écologique de la Rance (terme confirmé par le réalisateur lui-même lors du débat). Nous ne la partageons pas, car selon nous, elle est biaisée et très partiale. La cause de ce décalage est simple : alors que ce court-métrage se présente comme un « documentaire » sur la situation de l’estuaire, il se contente d’interroger quelques personnes sélectionnées, qui toutes, à une seule exception , tiennent des propos favorables à une situation de statu quo, voire de laisser-faire, quant au phénomène de sur-envasement de la Rance ; sur le fond et sur la forme, l’argumentaire est, selon nous, très contestable : le sur-envasement massif de l’estuaire ne serait qu’un changement d’écosystème , et la poldérisation accélérée du fond de l’estuaire ne serait en aucun cas un problème, mais plutôt l’occasion de faire évoluer nos usages… Une présentation qui se veut "idyllique" alors que la situation est toute autre.*

*Le documentaire parle de l'évolution d'un écosystème naturel alors que celui-ci a été transformé par le fonctionnement d'un barrage marémoteur qui a artificialisé l'estuaire de la Rance.*

*Ce film méconnaît des éléments essentiels du rapport interministériel de 2017 CGE - CGEDD, qui notamment dans sa conclusion mentionne : "La mission estime que l'extension du phénomène d'envasement de l'estuaire de la Rance a atteint aujourd'hui (en 2017) un niveau tel qu'il convient de réduire au maximum les dépôts, voire de mettre un terme à la progression des volumes de sédiments qui continuent à se déposer."*

*Rance Environnement dénonce inlassablement la gravité de ce sur-envasement massif ( 120 000 m3 à 140 000 m3 supplémentaires déposés chaque année selon les dernières estimations ) avec son cortège de conséquences préjudiciables et irrémédiables : appauvrissement écologique de l’estuaire, dégradation des paysages , apparition d’algues vertes, difficultés d’accès aux rivages, problèmes de sécurité pour les riverains sur l'estran, réduction des zones de navigabilité…*

*Comme vous le voyez, les riverains auraient beaucoup à dire sur ce sujet, encore faut-il les consulter ! Nous nous étonnons donc, Monsieur le Président, que la Région Bretagne soutienne un court-métrage sur un sujet aussi sensible sans veiller à la pluralité des points de vue ; il est en effet curieux que sur ce sujet, aucune association environnementale agréée, comme Rance Environnement, n’ait été consultée. .../...*

.../...

*Nous nous étonnons que la Région Bretagne qui figure sur le générique de ce « documentaire » n’ait pas dans son cahier des charges demandé le respect de la pluralité d’opinions, surtout quand il s’agit de l’opinion largement majoritaire chez les riverains, qui se voient aussi grossièrement « muselés».*

*Nous rappelons à ce sujet le résultat du diagnostic territorial des paysages et des usages de l'estuaire de la Rance publié en 2020 qui indique clairement qu'un large public sur le territoire estime nécessaire de désenvaser la Rance.*

*Nous restons bien sûr à votre disposition pour vous faire partager notre vision sur ce dossier sensible, et vous prions d’agréer, Monsieur le Président, l’expression de nos salutations distinguées.*

*Le CA de Rance Environnement*

*Courrier également adressé à Monsieur Daniel CUEFF, Vice-Président de Mer et Littoral*